



VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI SAISONNIER POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 ?

**Vous avez 18 ans,
Vous êtes lycéen, étudiant, demandeur d'emploi et motivé
par une première expérience en collectivité territoriale ?**

VOTRE PROFIL NOUS INTERESSE !

Pour quelles missions ? - EMPLOIS SAISONNIERS 2022

✓ **Services Administratifs :**

Niveau CAP, BEP (agent d'accueil, secrétariat courant, classement, numérisation de dossiers)

✓ **Services Techniques :**

Être titulaire du permis de conduire et être véhiculé, CAP, BEP (entretien des espaces verts, tonte, fleurissement, arrosage, entretien des bâtiments communaux et de la voirie, ménage).

✓ **Animation :**

Être titulaire du BAFA ou BAFD ou BPJEPS (animateur pour accueil de loisirs sans hébergement ALSH).

Pour quels employeurs publics ?

Communes, Communautés de Communes, établissements publics locaux de l'ensemble du département de l'Ain.

Quel est votre statut ?

Vous êtes agent contractuel de la FPT (CDD), le Centre de Gestion de l'Ain est votre employeur. Vous êtes mis à disposition de la structure qui en fait la demande.



**Déposez un dossier de candidature
au service Missions Temporaires
au plus tard le 10 avril 2022.**

Pour télécharger le dossier de candidature :

www.cdg01.fr

Rubrique Bourse de l'Emploi - Espace candidats

EMPLOIS SAISONNIERS 2022

**Pour tout complément d'informations,
contactez Céline GUILLEMAUD**

Tel : 04 74 32 13 87

Mail : missionstemporaires@cdg01.fr

